

**BORDEREAU DE VERSEMENT
AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS**

Intitulé du service versant :	Direction régionale des douanes et droits indirects de Franche-Comté 8 rue de la Préfecture – 25031 Besançon cedex	5P65-72 Métrage : 0,30 mètre linéaire
--------------------------------------	---	---

Date du versement : 12/12/2019	Retraitement en 2021	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td>Exemplaire destiné au service versant</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">X</td> <td>Exemplaire destiné aux Archives</td> </tr> </table>		Exemplaire destiné au service versant	X	Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant					
X	Exemplaire destiné aux Archives					

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
5P65-72	Registres du personnel	[1884-1961]		
5P65-66	Tables alphabétiques Les numéros portés sur les tables renvois aux numéros matricules des agents des séries de registres suivants. Attention : - Pour les numéros matricules antérieurs à 1194 (agents de bureaux) et 8011 (agents des brigades) les registres matricules n'existent pas. - Pour les numéros postérieurs à 1919 (agents des bureaux) et 1215 (agents des brigades) les registres matricules sont à rechercher sur l'inventaire 2739W.	s.d.		
5P65	Agents des bureaux			
5P66	Agents des brigades			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
5P67-72	Registres matricules Les numéros indiqués sont les numéros matricules des agents. Chaque numéro correspond à une feuille d'état de service d'un agent des douanes. Pour accéder à l'état des services d'un agent, il est nécessaire de consulter préalablement les tables alphabétiques, afin de connaître le numéro matricule de l'agent recherché.	[1884-1961]		
5P67-68	Agents des bureaux et officiers des brigades	[1892-1961]		
5P67	N° 1194-1591			
5P68	N° 1592-1989			
5P69-72	Agents des brigades	[1884-1945]		
5P69	N° 8011-8811			
5P70	N° 8812-9604			
5P71	N° 9605-9999 et 1-409 Nouvelle numérotation des feuilles matricules à partir de septembre 1922.			
5P72	N° 410-1215			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le 12 décembre 2019

La Directrice des Archives départementales du Doubs,
Nathalie ROGEAUX